



## AVIS PUBLIC

---

### RÈGLEMENT N° 2022-193 RELATIF À LA GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES SUR LE TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ DE COMPTON

---

**AVIS** vous est par les présentes donné par le greffier-trésorier de la Municipalité de Compton;

**QUE** lors de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 17 janvier 2023, ses membres ont adopté le Règlement n° 2022-193 relatif à la gestion des matières résiduelles sur le territoire de la Municipalité de Compton;

**QUE** ce règlement a pour objet de régler la gestion des matières résiduelles et déterminer les exigences qui s'y rattachent afin de favoriser la mise en œuvre du PGMR de la MRC de Coaticook ;

**QUE** l'original dudit règlement est conservé aux archives municipales au bureau du soussigné, au 3 chemin de Hatley, Compton (Québec);

**QUE** copie peut être délivrée moyennant paiement des frais exigibles.

Donné à Compton, ce 6<sup>ième</sup> jour du mois de février 2023.

Philippe De Courval, *M.A., OMA*  
Greffier-trésorier